

Monsieur l'Orateur, je pourrais nommer des députés libéraux qui s'opposaient à l'avortement, mais, par discrétion, par gentillesse, je n'en nommerai pas.

Ils ont même publiquement mentionné Pierre De Bané, député de Matane.

Il s'est levé à la Chambre pour dire qu'il s'opposait à ce bill, mais il fallait qu'il vote, parce que l'esprit de parti l'y obligeait.

Nous n'avons aucune raison de suspecter leur bonne foi. Personnellement, deux députés libéraux nous ont dit privément leur opposition au bill. Il n'est pas un seul membre de la tribune parlementaire qui ne soit dans le même cas.

L'abus appelle l'abus. La bataille des créditistes a été longue. Elle touche maintenant à sa fin. Les membres du Ralliement ont été fidèles au mandat de leurs électeurs.

Monsieur l'Orateur, les paroles suivantes de M. Brown sont importantes:

On ne saurait en dire autant des libéraux, étant donné la promesse équivoque du premier ministre et surtout de M. John Turner d'apporter des amendements au Code criminel, amendements qui ne se sont pas matérialisés.

Le débat d'obstruction sur le bill C-150 comporte une leçon. Nous espérons qu'il apprendra au premier ministre que ses propres vues législatives ne peuvent toujours aisément prévaloir lorsqu'elles vont contre les convictions d'une forte partie de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, voilà le témoignage d'un journaliste qui n'est pas créditiste, mais qui exprime son opinion. Des conservateurs progressistes ont appuyé le bill tel quel, d'autres ne l'ont pas appuyé, surtout l'article sur l'avortement.

Les articles concernant l'amélioration des libérations conditionnelles, des pénitenciers, des douanes, nous les aurions approuvés d'emblée, sans le moindre débat, peut-être en faisant quelques suggestions en passant, c'est tout.

Pour ce qui est des loteries, nous laissons à peu près l'entière liberté aux gens. Après tout, le peuple ou l'homme est «gambler» de nature. On aime jouer aux courses, aux jeux de hasard, on aime prendre des risques, parier sur les courses de chiens ou de chevaux. Voilà autant de formes de loteries diverses.

Ces articles du bill, nous les aurions sans doute laissés adopter.

En ce qui concerne l'homosexualité, nous nous y sommes opposés pour les mêmes raisons qu'à l'avortement. Quand l'article qui a trait à l'homosexualité a été voté par la Chambre, nous pouvions lire dans le *Mont-réal-Matin* du mardi 22 avril 1969:

Et vive le bill Omnibus!

Premier club social ...

... à Montréal.

Le premier club social privé pour les homosexuels à Montréal a ouvert ses portes en douceur, samedi

[M. Caouette.]

soir, «dans le but de mieux faire comprendre la condition de l'homosexuel dans la société actuelle».

• (8.30 p.m.)

Le club porte le nom de Gémini 1^{er} et est situé au 1285 ouest ...

Pour ceux qui veulent en connaître l'adresse,

... boulevard de Maisonneuve. La peluche a été utilisée en abondance pour la décoration intérieure ...

Et il paraît que c'est de la belle peluche! On a apparemment conseillé à ceux qui voulaient y entrer d'apporter des raquettes, parce que c'est une bonne peluche, réellement épaisse.

Je continue la citation:

On remarque en outre une large reproduction à l'huile ...

A l'huile, pas à la peinture à l'eau, mais à l'huile.

... du premier ministre Pierre Elliott-Trudeau et des Géméaux (Castor et Pollux).

Une peinture à l'huile du premier ministre, sans doute pour fins d'inspiration.

Voilà une annonce de journal qui donne le nom du propriétaire. On explique qu'il veut faire l'éducation des homosexuels. En fin de compte, le fait est public maintenant.

Nous verrons éventuellement, sans doute, dans nos kiosques à journaux, des revues montrant des hommes avec du rouge à lèvres et des boucles d'oreilles.

Monsieur l'Orateur, nous nous sommes opposés à cet article du bill et, par la suite, nous avons livré une lutte formidable à l'avortement. Je lisais cet après-midi un article signé par M^{me} Muriel Bowen, du *Toronto Telegram* du 10 mai, sur la loi de l'avortement adoptée en Angleterre il y a un peu plus d'un an:

[Traduction]

La loi sur l'avortement légalise l'avortement dans les trois cas suivants:

Si la grossesse met en danger la vie de la mère, si elle constitue un risque pour sa santé physique ou mentale (ou pour le bien-être de ses autres enfants) ou s'il existe un risque sérieux que l'enfant attendu soit physiquement ou mentalement anormal.

[Français]

Il s'agit des trois fondements de la loi sur l'avortement en Angleterre.

Après que la loi fut mise en vigueur pendant un an,

[Traduction]

Après un an, la profession médicale est encore loin d'être d'accord sur l'interprétation juste du troisième point, la clause dite sociale. Certains